



Conseil de sécurité

Distr.
GENERALE

S/26755
16 novembre 1993
FRANCAIS
ORIGINAL : ARABE

LETTRE DATEE DU 15 NOVEMBRE 1993, ADRESSEE AU SECRETAIRE
GENERAL PAR LE REPRESENTANT PERMANENT DE L'IRAQ AUPRES
DE L'ORGANISATION DES NATIONS UNIES

D'ordre de mon gouvernement, j'ai l'honneur de vous informer de violations commises par la partie koweïtienne des dispositions du cessez-le-feu et des conditions régissant la zone démilitarisée entre les deux pays.

1. Le 26 septembre 1993, à 12 heures, la partie koweïtienne a tiré par courtes rafales, à partir du point de coordonnées 568-327, en direction des champs de culture irakiens.

2. Le 18 octobre 1993, à 10 h 45, la partie koweïtienne a tiré une vingtaine de coups de feu en direction du poste de Jebel Sinnam, au point de coordonnées 499-342.

Je vous serais obligé de bien vouloir faire distribuer le texte de la présente lettre comme document du Conseil de sécurité.

L'Ambassadeur,

Représentant permanent

(Signé) Nizar HAMDOON
